



Don d'organes et don de moelle osseuse

publié le 26/11/2019

DON D'ORGANES ET MOELLE OSSEUSE : Intervention de l'association pour le don d'organes

L'association France Adot 86 est intervenue auprès des élèves de 3ème pour échanger avec eux sur le don d'organes : l'importance du geste, la volonté de chacun d'accepter ou de refuser de donner un de ses organes après une mort encéphalique (destruction totale et irréversible du cerveau), le dialogue avec la famille....

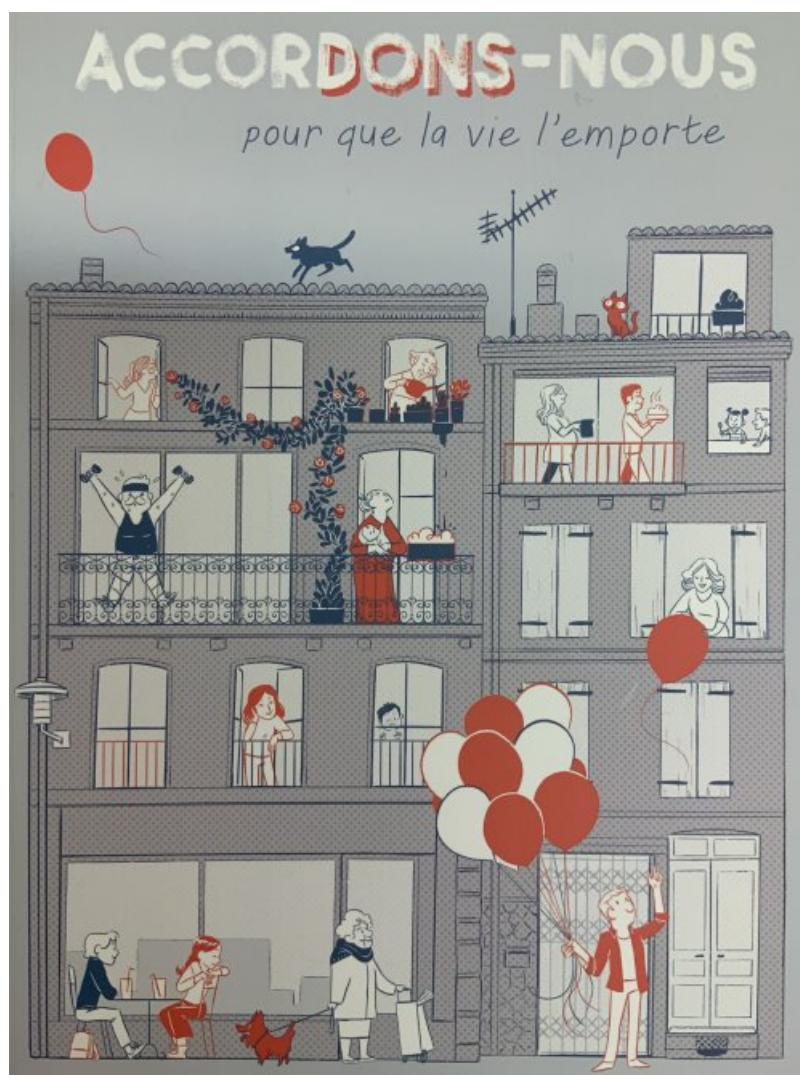


Suite aux informations très utiles sur les mécanismes du don d'organes, les élèves ont répondu à un questionnaire :

Don d'organes – don de moelle osseuse

- 1) Le nombre d'organes disponibles pour les malades en attente de greffe, est-il suffisant ?
 - ☐ OUI
 - ☐ NON
- 2) Existe-il un registre des donneurs ?
 - ☐ OUI
 - ☐ NON
- 3) Le prélèvement d'organes est possible sur une personne dans le coma ?
 - ☐ OUI
 - ☐ NON
- 4) Peut-on vendre ses organes ?
 - ☐ OUI
 - ☐ NON
- 5) Le receveur peut connaître son donneur ?
 - ☐ OUI
 - ☐ NON
- 6) Que faire si l'on ne veut pas donner ses organes et ses tissus ?
 - ☐ S'inscrire sur un registre des refus
 - ☐ En parler à sa famille et amis
- 7) On peut donner des organes de son vivant ?
 - ☐ OUI
 - ☐ NON
- 8) Quels sont les organes que l'on peut donner de son vivant ?
 - ☐ Le foie
 - ☐ Le cœur
 - ☐ Le rein
- 9) La moelle osseuse est prélevée dans la colonne vertébrale ?
 - ☐ OUI
 - ☐ NON

Les élèves ont reçu un petit livret intitulé « accorDONS-nous ». Ils ont également eu un échange très constructif avec les intervenantes.



les coordonnées de l'association :

EFS Nouvelle Aquitaine BP 482, 86012 Poitiers cedex

0647605889

adot86@france-adot.org

<https://www.france-adot.org/>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.